

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 13 AVRIL 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2017, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Jamon Jean-Michel, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Suzanne Tourette, Pascal Garnier.

Étaient excusés : Hubert Marrel, Eric Jacob, Alain Bernard et Michel Tallobre qui avaient respectivement donné pouvoir à Gilbert Meyssonier, Dominique Charretier, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Solange Falgon a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : approbation des comptes de gestion dressés par le receveur :

Le conseil municipal :

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote du compte administratif du budget principal :

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget principal 2016 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	475 782,73	416 398,19	-59 384,54	-22 514,41	-81 898,95
FONCTIONNEMENT	672 871,78	930 006,34	257 134,56	30 000,00	287 134,56
				FONDS DE ROULEMENT	205 235,61
				reprise résultat CCAS	5 775,62
				FR avec résultat CCAS	211 011,23
				RAR DEPENSE	-170 003,00
				RAR RECETTE	83 525,00
				FR AVEC LES RAR	124 533,23

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget principal.

Objet : Vote du compte administratif du budget de l'eau :

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget de l'eau 2016 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	43 561,05	58 130,52	14 569,47	60 323,84	74 893,31
FONCTIONNEMENT	81 933,12	104 790,41	22 857,29	8 000,00	30 857,29
				FONDS DE ROULEMENT	105 750,60
				RAR DEPENSE	-17 750,00
				RAR RECETTE	14 380,00
				FR AVEC LES RAR	102 380,60

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget de l'eau.

Objet : Vote du compte administratif du budget de l'assainissement :

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	81 143,99	49 705,99	-31 438,00	-14 230,00	-45 668,00
FONCTIONNEMENT	37 327,79	59 832,70	22 504,91	3 000,00	25 504,91
				FONDS DE ROULEMENT	-20 163,09
				RAR DEPENSE	-21 402,00
				RAR RECETTE	29 108,00
				FR AVEC LES RAR	-12 457,09

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget assainissement.

Objet : Vote du compte administratif du budget de la chaufferie :

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget chaufferie 2016 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	1 156 039,97	1 034 635,49	-121 404,48	-89 750,44	-211 154,92
FONCTIONNEMENT	252 056,98	333 274,24	81 217,26	-1 527,94	79 689,32
				FONDS DE ROULEMENT	-131 465,60
				RAR DEPENSE	0,00
				RAR RECETTE	225 000,00
				FR AVEC LES RAR	93 534,40

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget chaufferie.

Objet : Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Clos du Fangeas :

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget du lotissement du Clos du Fangeas 2016 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	51 522,46	51 522,46	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	71 502,23	55 434,46	-16 067,77	0,00	-16 067,77
				FONDS DE ROULEMENT	-16 067,77

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

Objet : Vote des taux d'imposition :

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de modifier les taux d'imposition pour 2017 en raison de l'entrée de la commune dans la communauté d'agglomération du Puy en Velay (CALP) au 01/01/2017. Parmi les trois scénarii évoqués par les services financiers de la CALP, M. le Maire propose au conseil de retenir celui qui garantit la stricte neutralité fiscale pour l'ensemble des contribuables, pour les communes membres et pour la nouvelle agglomération.

Les taux proposés sont les suivants :

- taxe d'habitation : 11.08% (ancien taux : 15.24%)
- taxe foncier bâti : 15.27% (ancien taux : 11.80%)
- taxe foncier non bâti : 78.66% (ancien taux : 75.29%)

M. le Maire rappelle au conseil que la CALP a désormais la compétence économique. Par conséquent, la commune n'encaissera plus le produit de la CFE (ancien taux 18.99%) et n'a donc plus le taux à voter. Tous les produits liés à l'économie (CFE, CVAE, IFER, TASCOM..) seront compensés par la CALP au même titre que la perte d'une partie de taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'opter pour le principe de stricte neutralité fiscale pour l'ensemble des contribuables, pour les communes membres et pour la nouvelle agglomération
- de valider les taux d'imposition ci-avant présentés.

Objet : Vote du budget primitif de la commune :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune qui est bonne au 31 décembre 2016 malgré une nette régression du fonds de roulement. L'achat imprévu du terrain pour la construction du nouvel EHPAD a en effet impacté le fonds de roulement de 73 500€, le portant à 124 533.23€ en tenant compte des restes à réaliser.

L'encours de la dette 2017 est de 915 407.11€ auquel vont s'ajouter 200 000€ d'emprunt en cours d'année pour la réhabilitation de l'immeuble Coccinelle.

M. le Maire présente ensuite au conseil la liste des travaux qui comprend 170 003€ de restes à réaliser en dépenses et 83 525€ de restes à réaliser en recettes. Les travaux nouveaux sont pour l'essentiel des réalisations liées à la revitalisation du centre-bourg : réhabilitation de l'immeuble Coccinelle, création d'un parcours numérique et thématique, réaménagement du camping...

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 1 282 465.31€ et en fonctionnement à 958 187.37€.

Objet : Vote des subventions aux associations :

Pascal Garnier présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

ORGANISMES	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
SUBVENTIONS		
APAJH	500,00	500,00
Visiteuses Hôpitaux	500,00	500,00
Alègre Médiéval	4 000,00	4 000,00
SCA Foot	400,00	400,00
AGUMAA	15 000,00	13 300,00
JSP	500,00	500,00
La Neira	800,00	800,00
Comité de jumelage	200,00	1 000,00
CEPS Pays du Velay	300,00	200,00
Ecole de pêche	0,00	200,00
ADMR	1 375,00	1 414,00
G. Tillion, Mémoires d'Allègre	0,00	0,00
Festival des 3 chaises	1 500,00	1 600,00
PARTICIPATIONS		
Arbre de Noël école	600,00	600,00
Classe de découverte école	0,00	1 260,00
TOTAL	25 675,00	26 274,00

Pascal Garnier rappelle les critères d'attribution retenus par la commission :

- Association dont les activités s'adressent aux enfants
- Association organisant une manifestation importante en 2017
- Association à caractère social
- Association extérieure à la commune organisant une manifestation d'envergure

Il précise aussi que dorénavant la commission n'attribuera plus de subvention aux associations qui ne rendraient pas le dossier de demande de subvention dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

Objet : vote du budget de l'eau :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente le budget de l'eau qui comporte notamment l'étude diagnostique de l'eau potable et le remplacement des compteurs et vannes des antennes.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 156 061.15€ et, en fonctionnement, à 111 450.55€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'eau.

Objet : vote du budget de l'assainissement :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend notamment l'étude diagnostique assainissement.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 101 055.87€ et, en fonctionnement, à 64 092.96€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'assainissement.

Objet : vote du budget de la chaufferie :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte cette année les dépenses et recettes liées à l'entretien courant des équipements.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 361 567.85€ et, en fonctionnement, à 350 988.74€. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la chaufferie.

Objet : vote du budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » qui comporte les travaux de finition en régie (bordures, enrobé, espaces verts, éclairage public).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 81 433.38€ et, en fonctionnement, à 109 100.23€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

Objet : réhabilitation immeuble Coccinelle : approbation de l'avant-projet détaillé (APD) :

M. le Maire présente au conseil l'avant-projet détaillé pour la rénovation de l'immeuble Coccinelle. Les modifications apportées par rapport à l'APS sont les suivantes :

- Suppression d'une partie de l'habillage bois dans la salle d'exposition et remplacement par des plaques de plâtre perforés aux performances acoustiques élevées,
- Ouverture du point de vue sur la banque d'accueil,
- Suppression de l'escalier intérieur faisant la liaison entre le rez-de-rue et le rez-de-jardin,
- Déplacement de l'escalier donnant accès à la mezzanine libérant de l'espace dans la salle d'exposition,
- Suppression du local technique destiné au chauffage au rez-de-jardin et remplacement par l'installation d'un module de chauffage par niveau.

Le chiffrage de l'APD s'élève à 554 491€ HT soit 24 231€ HT de plus que celui de l'APS. L'augmentation provient essentiellement des modifications apportées au lot chauffage. Le manque de place au rez-de-jardin a conduit le maître d'oeuvre à prévoir l'installation d'un module de chauffage par niveau. Cette solution est un peu plus onéreuse mais elle est techniquement mieux adaptée.

M. le Maire rappelle au conseil que le projet pourrait être financé à hauteur de 66% (Europe, Etat, Région, Agglomération), la subvention Leader faisant le complément y compris sur le surcoût.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider l'avant-projet détaillé pour la rénovation de l'immeuble Coccinelle et propose de déposer le permis de construire de façon à compléter le dossier de demande de DETR.

Objet : acquisition parcelle B-388 par voie de préemption :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il pense que la commune pourrait exercer son droit de préemption. Il s'agit de la parcelle B-388 sise Le Courail d'une superficie de 3327m² appartenant aux Consorts Monatte. Cette parcelle est classée au PLU en zone d'urbanisation future à vocation d'habitat à long terme, zone 2AU.

Il est donc intéressant pour la commune d'acquiescer les parcelles de cette zone au fur et à mesure des ventes de façon à constituer une réserve foncière puis à terme une zone d'habitat.

Dans la mesure où la constitution de la réserve foncière va prendre des décennies, M. le Maire propose au conseil de laisser la jouissance du terrain à ex-acquéreur pour y faire paître ses animaux.

M. le Maire précise que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la revitalisation du bourg et dans le souhait d'attirer de nouveaux habitants sur son territoire.

Considérant que les opérations d'aménagement futur envisagées sur la zone en question sont d'intérêt général,

le conseil après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, un accord de principe pour l'acquisition de la parcelle B-388 par voie de préemption étant précisé que cette acquisition prendra la forme d'un arrêté municipal dans la mesure où M. le Maire a reçu délégation du conseil pour l'exercice du droit de préemption.

Objet : personnel communal : propositions d'avancement de grade :

M. le Maire propose au conseil l'avancement de grade pour trois agents. Cette proposition nécessite la transformation des postes suivants :

- un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe en ATSEM principal de 1^{ère} classe au 01/05/2017;
- deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe l'un au 01/05/2017 et l'autre au 01/10/2017

Le conseil approuve à l'unanimité, la création de ces postes au vu de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion.

Objet : éclairage public : installation prises illuminations et alimentation radar pédagogique :

M. le Maire expose au conseil que la commune peut bénéficier de l'aide financière du syndicat d'énergie pour l'installation des prises des illuminations de Noël ainsi que pour l'alimentation électrique du radar pédagogique. Le montant des travaux s'élève à 1 329.06€ déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Objet : admission de créances en non-valeur sur les budgets eau et assainissement :

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget de l'eau : 1 636.71€
- Budget de l'assainissement : 1 518.43€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, ces admissions de créances en non-valeur.

Objet : Adhésion au groupement de commandes de la CALP pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur :

M. le Maire propose au conseil d'adhérer au groupement de commandes que propose la CALP pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur et pour le contrôle du radon dans les établissements recevant du public communaux et intercommunaux (crèches, les écoles...). L'objectif de ce groupement étant de massifier la commande afin d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Chaque membre du groupement devra néanmoins signer, notifier et exécuter son propre marché.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes que propose la CALP pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur et pour le contrôle du radon et autorise M. le Président de la CALP à signer les marchés publics à venir.

Objet : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire :

Les nouveaux statuts du SDE sont approuvés à l'unanimité.

Tirage au sort des jurés d'assises

Après tirage au sort, sont désignés :

- Falgon Daniel, 15 rue du Château
- Galland Jacques, 3 place de l'Eglise
- Milcent Amaury, 14 chemin du Lavoir Menteyres

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de deux déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune, parcelles : B-2670 et B-2673 sises Les Doniches.

4. Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

Un séminaire a eu lieu le jeudi 13 avril pour penser les projets de territoire à l'échelle de l'agglomération dans les années à venir.

5. Questions des conseillers et du public :

6. Informations de la municipalité :

Commémoration du 08 mai : la cérémonie commémorant l'armistice du 08 mai 1945 aura lieu le dimanche 14 mai.

Séance levée à 00h00.